

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU CALVADOS

 COMMUNE DE OUISTREHAM

 EXTRAIT DE LA
 SEANCE DU 12 FEVRIER 2024

 L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 12 février à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 février, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Christophe NOURRY, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Sophie POLEYN (Mme LECHEVALLIER), Christophe GSELL.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Finances :

FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – OCTROI DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : M. Jammet – VU en C° finances du 8/02/2024 et en C° Vie Locale le 31/01/2024

Forme d'aide financière consentie par la collectivité à des personnes morales de droit privé poursuivant une mission d'intérêt général, les subventions conservent un caractère précaire et sont accordées de manière discrétionnaire par la collectivité en fonction de sa politique sportive, culturelle et humanitaire, et en fonction de ses moyens budgétaires.

Les orientations budgétaires de l'année 2024 ont prévu un maintien des aides au même niveau que l'an passé.

 Aussi, conformément à l'article L2311-7 du CGCT, qui prévoit que « l'attribution des subventions donne lieu à délibération distincte du vote du budget », **il est proposé au Conseil Municipal** de voter l'attribution des aides et subventions telles que présentées dans le document joint à la convocation du précédent conseil municipal (subventions de fonctionnement).

 Entendu l'exposé et après délibération, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité** (hors subvention RARE, avec 1 voix contre)

➔ De voter l'attribution des aides et subventions telles que présentées dans le tableau ci-après qui donne le détail des votes pour chacune des subventions :

DEL20240212_17		Présents	Pouvoirs	Abstentions	Suffrages		
Association	Proposition 2024				Exprimés	Pour	Contre
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS - COMPTE 65748 (ex6574)							
ACASEA	760,00	25 ¹	2		27	27	
AET - ATELIER D'EXPRESSION THEATRALE	1 900,00	26	2		28	28	
AGITES (LES) - THEATRE ENFANTS	1 900,00	26	2		28	28	
AJSCO FOOTBALL	40 000,00	25 ²	2		27	27	
AJSO BASKET	35 000,00	24 ³	2		26	26	
AJSO HANDBALL	3 000,00	26	2		28	28	
DEL20240212_17					Suffrages		

¹ Mme Miralles ne participe pas au vote.

² M. Chauvois ne participe pas au vote.

³ Mmes Naudot et Segaud Castex ne participent pas au vote.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/02/2024

Mairie de OUISTREHAM-RIVA-BELLA

Application agréée E-legalEcomit du Registre des Délibérations

99_DE-014-2114 04884-20240212-DL20240212_

DEL20240212_17

Du 12 février 2024

CM1.2024



Association	Proposition 2024	Présents	Pouvoirs	Abstentions	Exprimés	Pour	Contre
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS - COMPTE 65748 (ex6574)							
AJSO VOLLEY BALL CLUB	500,00	26	2		28	28	
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	150,00	25 ⁴	1		26	26	
AMITIE ACTIVE	500,00	25 ⁵	1		26	26	
ANCIENS COMBATTANTS ET AFN	300,00	26	2		28	28	
APO - AMICALE PONGISTE DE OUISTREHAM	6 000,00	26	2		28	28	
APPO	1 000,00	26	2		28	28	
ARCHERS DE OUISTREHAM	1 300,00	26	2		28	28	
ASTCO -Association Sportive Twirling Club Ouistreham	2 000,00	26	2		28	28	
BADMINTON	500,00	26	2		28	28	
CADOR - AEROMODELISME	100,00	26	2		28	28	
CAEN OUISTREHAM PLONGEE	500,00	26	2		28	28	
CHORALE DE OUISTREHAM RIVA-BELLA	1 000,00	26	2		28	28	
COLOR'PEPS CÔTE DE NACRE	500,00	26	2		28	28	
COOPERATIVE SCOLAIRE AUTISSIER	9 000,00	26	2		28	28	
COSPORB - COS DU PERSONNEL DE OUISTREHAM RIVA-BELLA	10 000,00	24 ⁶	2		26	26	
CRECHE LES P'TITS MOUSSES	116 000,00	25 ⁷	2		27	27	
DAMES DE LA COTE	250,00	26	2		28	28	
ECOLE ARTS PLASTIQUES	1 200,00	26	2		28	28	
ISSEO	1 000,00	26	2		28	28	
JUDO CLUB	9 900,00	25 ⁸	2		27	27	
JUMELAGE ANGMERING	1 000,00	25 ⁹	2		27	27	
JUMELAGE BRAINE L'ALLEUD	100,00	24 ¹⁰	2		26	26	
JUMELAGE LOHR AM MAIN	100,00	24 ¹¹	2		26	26	
KARATE	800,00	26	2		28	28	
MARCHE ET DECOUVERTE	150,00	26	2		28	28	
MEDAILLÉS MILITAIRES	150,00	26	2		28	28	
OCEAN	50 000,00	25 ¹²	2	1 ¹³	26	26	
OMAC	350,00	26	2		28	28	
ORB GYM	5 000,00	26	2		28	28	
PASSEURS DE LIVRES	350,00	26	2		28	28	
PHOTO-CLUB DE OUISTREHAM	500,00	26	2		28	28	
RARE	500,00	26	1 ¹⁴		27	26	1 ¹⁵
RIVA COURIR	1 000,00	26	2		28	28	
RIVA FIGHT CLUB	800,00	25 ¹⁶	2		27	27	
SI LE CŒUR VOUS EN DIT	400,00	26	2		28	28	
DEL20240212_17					Suffrages		

⁴ Mme Müller de Schongor ne participe pas au vote.

⁵ Mme Müller de Schongor ne participe pas au vote.

⁶ MM Bigot et Ménard-Tombette ne prennent pas part au vote.

⁷ M. Bail ne prend pas part au vote.

⁸ Mme Segaud Castex ne prend pas part au vote.

⁹ M. Tolos ne prend pas part au vote.

¹⁰ MM Tolos et Ménard-Tombette ne prennent pas part au vote.

¹¹ M. Tolos et Mme Miralles ne prennent pas part au vote.

¹² M. Jammet ne prend pas part au vote.

¹³ M. Besombes s'abstient.

¹⁴ Mme Poleyne ne prend pas part au vote.

¹⁵ M. Nourry vote contre.

¹⁶ M. Chrétien ne prend pas part au vote.

Association	Proposition 2024	Présents	Pouvoirs	Abstentions	Exprimés	Pour	Contre
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS - COMPTE 65748 (ex6574)							
SNSM - STATION DE OUISTREHAM	2 000,00	26	2		28	28	
SOUVENIR FRANÇAIS	150,00	25 ¹⁷	2		27	27	
SRCO	200,00	26	2		28	28	
TAROT CLUB	100,00	25 ¹⁸	1		26	26	
TENNIS CLUB RB	9 000,00	25 ¹⁹	2		27	27	
TWIRLING BELLA CLUB	400,00	26	2		28	28	
TWIRLING CLUB OUISTREHAM (TCO)	4 000,00	26	2		28	28	
UNION MUSICALE	5 300,00	25 ²⁰	2		27	27	
YOGA CLUB	100,00	25 ²¹	1		26	26	
TOTAL	326 710€						

Il est convenu que l'octroi de ces subventions implique :

- ➡ D'inscrire au budget les montants correspondants au compte 65748-subventions de fonctionnement aux personnes, associations et organismes de droit privé ;
- ➡ D'autoriser le maire à signer toutes les conventions nécessaires à la liquidation de ces subventions, étant entendu que le versement de ces subventions sera conditionné à la présentation du compte rendu financier, du budget et des comptes 2023 de l'association concernée.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Affichée le
Certifiée exécutoire le

Romain BAIL

¹⁷ M. Pujol ne prend pas part au vote.

¹⁸ Mme Müller de Schongor ne prend pas part au vote.

¹⁹ Mme Segaud Castex ne prend pas part au vote.

²⁰ Mme Miralles ne prend pas part au vote.

²¹ Mme Müller de Schongor ne prend pas part au vote.